

# DROITS DE VOIRIE

## Délibération du 12 décembre 2022

OBJET	TARIFS/UNITÉ
<b>Frais de gestion :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entreprises Travaux Publics &amp; Génie Civil</li><li>- TPE, Artisans</li><li>- Particuliers</li></ul>	100€ 25€ 15€
Échafaudage ne prenant pas appui au sol, en bascule ou suspendu, support de bâchage ou parapluie en saillie :	6,10€ m <sup>2</sup> /hebdo
<b>Occupation du sol clos ou non clos par le fait d'exécution de travaux</b> , étaielements, démolitions, dépôts de matériel, de matériaux ou de gravois et stationnement véhicules de chantier, benne, échafaudage en pied :  <b>- Du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> jour</b> <b>- À compter du 5<sup>ème</sup> jour</b>	15,60€ forfait/jour/3m <sup>2</sup> mini   3,50€ par m <sup>2</sup> supplémentaire 15,60€ forfait/hebdo/3m <sup>2</sup> mini   4,14€ par m <sup>2</sup> supplémentaire
Occupation du sol clos ou non clos par le fait d'exécution de travaux, génie civil, constructions neuves, réhabilitation, échafaudage, benne, véhicules de chantier, d'une <b>durée supérieure à 2 mois</b> :	2,50€ m <sup>2</sup> /15 jours
<b>Stationnement avec barrage d'un tronçon de voie :</b>  - Véhicule utilitaire ou poids lourds pour approvisionnement	23,80€ fixe de l'heure
<b>Sans barrage de voie</b> Pour un camion - Moins de 12 heures - Au-delà de 12 heures	4,60€ fixe de l'heure 8,70€ fixe de l'heure
<b>PALISSADE</b> <b>1/ Barrière ou palissade provisoire en saillie sur l'alignement pour protection de travaux (ml)</b> - Travaux moins de 3 mois - Travaux compris entre 3 à 6 mois - Travaux de plus de 6 mois	1,40€ ml/quinzaine 1€ ml/quinzaine 0,50€ ml/quinzaine
<b>PALISSADE</b> <b>2/ Occupation du domaine public pour palissade (m<sup>2</sup>)</b> - Travaux de moins de 3 mois - Travaux compris entre 3 à 6 mois - Travaux de plus de 6 mois	1,50€ m <sup>2</sup> /jour 1€ m <sup>2</sup> /jour 0,50€ m <sup>2</sup> /jour
<b>Pénalité</b>	50€ demande hors délai

Mise à jour : Décembre 2022